

Objectifs

- Maîtriser le contenu des réformes légales / réglementaires et des évolutions jurisprudentielles pour pouvoir les mettre en application rapidement.
- Faire le point sur le calendrier, l'état d'avancement des réformes et des derniers chantiers annoncés.
- Identifier les priorités et les enjeux de l'actualité sociale pour votre entreprise et la fonction RH.

Participants / Prérequis

DRH, RRH, avocats, juristes en droit social, responsables formation, experts-comptables, responsables des services paie.

Prérequis : avoir des missions RH.

Cette formation est en constante évolution, en fonction des différentes réformes qui seront prises courant 2023.

THEMES TRAITES

PARTIE 1 : Actualité légale et réglementaire

I- Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024

- Contre-visite médicale patronale ;
- Les arrêts de travail délivrés en téléconsultation imités à 3 jours, sauf exception ;
- Abandon du transfert aux URSSAF du recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO ;
- Participation de l'employeur aux frais de transport domicile-lieu de travail ;
- Plafond de la sécurité sociale pour 2024 ;
- Etc.

II- Loi finance pour 2024

- Frais de transport domicile-lieu de travail ;
- Titre-restaurant ;
- Compte personnel de formation ;
- Etc.

III- BOSS (nouveau)

- Complémentaire santé couvrant les ayants droit à titre obligatoire ;
- Clarification sur le régime social des indemnités de rupture conventionnelle individuelle ;
- Précisions relatives au calcul du montant net social ;
- Avantages en nature ;
- Frais professionnels ;
- Prime partage de la valeur ;
- Nouvelle limite d'exonération de la part patronale des titres-restaurants pour 2024.

IV- Projet de loi Pacte II

- Nouvelle réforme des règles de négociation collectives ;
- Possibilité de déroger aux accords de branche pour certaines entreprises ;
- Modification du délai applicable à la contestation d'un licenciement (délai de prescription de 2 mois au lieu de 12) ;
- Le durcissement des règles en matière de rupture conventionnelle ;

- Durcir à nouveau les règles de l'assurance chômage ;
- Avois « beaucoup plus de simplicité sur les embauches et l'organisation ».

V- Avant-projet de loi congés payés et maladie

VI- Divers

- Proposition CDI après CDD : Décret n°2023-1307 du 28 décembre 2023 relatif au refus par un salarié d'une proposition de contrat de travail à durée indéterminée à l'issue d'un contrat de travail à durée déterminée + Arrêté du 3 janvier 2024, JO du 10, NOR – Information de France Travail par l'employeur en cas de refus de CDI : le site internet est opérationnel ;
- Décret n°2023-1384 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de vérification et de correction des déclarations sociales nominatives ;
- Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience ;
- Décret 2023-1354 du 29 décembre 2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation ;
- Arrêté du 3 janvier 2024, JO du 5, texte 21- Versement santé : paramètres de calcul pour 2024.

PARTIE 2 : La jurisprudence significative et récente

A. Relations individuelles de travail

Exécution

Cass. soc. 10 janvier 2024, n°22-15782 FS-BR

Cass. soc. 13 décembre 2023, n°22-17890 D

Cass. soc. 10 janvier 2024, n°21-20229 FS-B

Rupture du contrat

Cass. soc. 6 décembre 2023, n°22-13460 D

Cass. soc. plén., 22 décembre 2023, n°20-20.648, F-BR

Cass. soc. plén., 22 décembre 2023, n°21-11330 F-BR

Cass. soc. 20 décembre 2023, n°21-20904 FS-B

Cass. soc. 10 janvier 2024, n°22-19857 FS-B

B. Relations collectives de travail

CSE

CE 29 décembre 2023, n°463794

Droit syndical

Cass. soc. 20 décembre 2023, n°22-12381 FS-B

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant :

Avocat associé du cabinet Eole, est spécialisé en droit du travail et droit de la protection sociale. Il accompagne les entreprises en tant que conseil et dans leurs contentieux. Il intervient en tant que formateur en droit social.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour en présentiel ou en distanciel, soit 7h de formation.

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT :

Conditions tarifaires inter-entreprises : 750€ HT en présentiel / 700€HT en distanciel

Conditions tarifaires intra-entreprise (coût pédagogique/jour) : Nous contacter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en janvier 2024.